GIN
Groupement d'intérêt économique
Au capital de 560 euros
Siège : 20 rue Saint Bertrand
72000 LE MANS
393 233 192 RCS LE MANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MAI 2011

L'an deux mille onze
Le 12 mai à partir de 20 heures.

Les membres du groupement d'intérêt économique dénommé "GIN", au capital de 560 euros divisé en 280 parts de chacune 2,00 euros de nominal, ayant son siège à LE MANS (72000), 20 rue Saint Bertrand, se sont réunis au Siège Social en assemblée générale ordinaire annuelle pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration,**
- **Lecture du rapport du contrôleur de gestion,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs,**
- **Remplacement du contrôleur de gestion démissionnaire,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé JOUAN, en sa qualité de représentant permanent de la Société CENTRE SCANOGRAPHIQUE DE LA SARTHE, Administrateur du Groupement.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée des membres présents ou représentés est composée de la totalité des membres existants au jour de la réunion.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus que le quorum requis par le contrat constitutif, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- les récépissés des lettres de convocation,
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des membres représentés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2010,
- le rapport du conseil d'administration,
- le rapport du contrôleur de gestion,
- le texte des résolutions présentées à l'assemblée.

Le président déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche du groupement pendant l'exercice écoulé.

Ensuite, le contrôleur de gestion donne chacun lecture de son rapport.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition qui lui est faite, décide de nommer en qualité de nouveau contrôleur de gestion Monsieur Henri JOUAN
en remplacement de Monsieur André DELPON, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur Henri JOUAN
présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et en remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par le contrat constitutif pour leur exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal ou d'un extrait pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

